



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Est absent le conseiller Denis Darveau.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation des procès-verbaux
 - D.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
 - D.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2024
 - D.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2024
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TEQC 2024-2028
 - H.2 Réclamation d'assurance / Transaction et quittance – Autorisation de signature
 - H.3 Ressource humaine / Fin d'emploi - Employé numéro 10-0017
 - H.4 Ressource humaine / Embauche au poste de préposé au greffe
 - H.5 Ressource humaine / Grief 2024-01
 - H.6 Bulletin municipal « BerthierVivre »
 - H.7 Travaux de nettoyage des puisards de rue
 - H.8 Travaux de raccordement aux réseaux municipaux sur la rue Aucoin
 - H.9 Fourniture de services relative à l'installation des compteurs d'eau
 - H.10 Travaux de réfection du réseau d'égout – Servitude entre les rues De Montcalm et De Frontenac / Études géotechnique et environnementale de site
 - H.11 Travaux de réfection du réseau d'égout – Servitude entre les rues De Montcalm et De Frontenac / Étude de caractérisation écologique et inventaire faunique et floristique
 - H.12 Travaux de réfection du réseau d'égout - Servitude entre les rues De Montcalm et De Frontenac / Arpentage légal
 - H.13 Comité ZIP du lac Saint-Pierre / Demande de réduction de la vitesse sur le lac Saint-Pierre
 - H.14 Préposé aux gymnases de l'école Pierre-de-Lestage / Octroi de contrat
 - H.15 Carrefour Jeunesse Emploi de D'Autray-Joliette / Partenariat pour la 30^e édition de Place aux jeunes D'Autray
 - H.16 Programmation des événements 2024 / Fête de l'Halloween
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
- L) Adoption de règlements :
 - L.1 Assemblée publique de consultation
Adoption du deuxième projet de règlement numéro 748-227 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « Dominante résidentielle » applicable à la zone 2-C-05

2024-09-231



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

- L.2 Assemblée publique de consultation
Adoption du deuxième projet de règlement numéro 748-228 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à agrandir la zone 3-C-16 à même la zone 3-P-15 afin d'y inclure le lot 6 597 017
- L.3 Assemblée publique de consultation
Adoption du deuxième projet de règlement numéro 967-3 modifiant le règlement numéro 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 2-C-05 au territoire assujéti
- M) Affaires nouvelles
N) Période de questions
O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire avec l'ajout du point M.1 « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-232

D.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-233

D.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le samedi 17 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-09-234

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

D.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 20 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-235

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 5 septembre 2024 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 538 922,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-236

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 5 septembre 2024 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 265 317,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 5 septembre 2024 déposé par le service de trésorerie.



No de résolution
ou annotation

2024-09-237

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

CONSIDÉRANT que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

CONSIDÉRANT que le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

CONSIDÉRANT qu'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

CONSIDÉRANT qu'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

CONSIDÉRANT que pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Berthierville demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-238

H.2 RÉCLAMATION D'ASSURANCE / TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Destrempes,

APPUYÉ PAR la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'accepter de régler hors cour le dossier de réclamation d'assurance portant le numéro M12481 faisant l'objet du dossier de la Cour supérieure portant le numéro 705-17-010091-211.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit acte de transaction et quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-239

H.3 RESSOURCE HUMAINE / FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 10-0017

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du Conseil en comité de travail tenu le 26 août dernier;

CONSIDÉRANT l'absence non justifiée de l'employé numéro 10-0017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De prendre acte de la démission de l'employé numéro 10-0017 et de confirmer la fin d'emploi pour absence non justifiée.

De mandater la directrice générale et greffière de faire parvenir à cet employé une copie conforme de la présente résolution.

D'autoriser la direction à verser toutes sommes dues à l'employé conformément aux lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-240

H.4 RESSOURCE HUMAINE / EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU GREFFE

CONSIDÉRANT que le poste de préposé au greffe est devenu vacant;

CONSIDÉRANT que, depuis le 13 novembre 2023, madame Maggie Vaillancourt occupe ce poste à titre de personne salariée remplaçante en l'absence de l'employé 10-0017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale visant l'embauche de Mme Vaillancourt à titre de personne salariée régulière à temps complet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

De procéder à l'embauche de madame Maggie Vaillancourt au poste de préposée au greffe à titre de personne salariée régulière à temps complet à compter du 16 septembre 2024, et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-09-241

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.5 RESSOURCE HUMAINE / GRIEF 2024-01

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 27 août 2024 déposée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de représentante patronale pour un arbitrage du grief 2024-01;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De mandater M^e Lise Turcotte, avocate à la direction des Affaires juridiques et du Carrefour du capital humain de l'UMQ, pour agir à titre de représentante patronale pour un arbitrage du grief numéro 2024-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-242

H.6 BULLETIN MUNICIPAL « BERTHIERVIVRE »

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville souhaite bonifier la publication du bulletin municipal « BerthierVivre » fort apprécié par la population;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Éditions Média Plus Communication relative à la recherche de publicité nécessaire au financement du bulletin « BerthierVivre » ainsi qu'à l'édition de la publication;

CONSIDÉRANT que la firme prend en charge tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication, sans aucune participation financière de la Ville grâce à des emplacements publicitaires prévus à cet effet parmi les articles rédactionnels et photos;

CONSIDÉRANT que la Ville prend à sa charge la rédaction des articles et reste la seule responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Éditions Média Plus Communication le contrat relatif à l'édition gratuite du bulletin municipal « BerthierVivre » aux conditions et charges détaillées au contrat soumis pour une période de trois (3) ans débutant en janvier 2025.

D'autoriser le directeur des loisirs et des communications à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-243

H.7 TRAVAUX DE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de nettoyage des puisards de rue sur l'ensemble du réseau d'égout pluvial ou combiné de la ville, évalués au nombre de 746 unités;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 21 août 2024 déposée par la compagnie EBI Envirotech inc. au coût unitaire de 28,59 \$ plus les taxes applicables incluant la disposition des débris dans un site autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie EBI Envirotech inc. le contrat de la fourniture de services relative au nettoyage des puisards de rue pour l'année 2024 au coût unitaire de 28,59 \$ avant taxes pour un montant approximatif de 21 328,14 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 21 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-244

H.8 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR LA RUE AUCOIN

CONSIDÉRANT le règlement numéro 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT la demande de raccordement aux réseaux municipaux déposée par Habitations Aucoin inc. pour les quatre (4) nouveaux immeubles situés aux 861, 871, 881 et 891 rue Aucoin;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues des compagnies Les Excavations Michel Chartier inc. et Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordement;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des documents reçus, la firme GBI recommande, en date du 21 juin 2024, l'octroi à la compagnie Les Excavations Michel Chartier inc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Les Excavations Michel Chartier le contrat relatif aux travaux de raccordement ci-haut mentionnés au coût de 67 835,25 \$ plus les taxes applicables, et ce, selon leur offre de service datée du 21 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-245

H.9 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a avisé la Ville de Berthierville, que l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles résidentiels sur un échantillon au nombre de 60 immeubles est requise;

CONSIDÉRANT que huit (8) compagnies ont été invitées à déposer une offre de prix à l'égard du contrat de la fourniture de services relative à l'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT le résultat des propositions de prix déposées pour le 12 juillet 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Plomberie Rémy Sylvestre inc.	30 888,00 \$
Plomberie SPEC 360 inc.	Non conforme



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

CONSIDÉRANT la conformité de l'offre de services déposée par la compagnie Plomberie Rémy Sylvestre inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Plomberie Rémy Sylvestre inc. le contrat de la fourniture de services relative à l'installation de compteurs d'eau pour une dépense approximative de 30 888 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux prix unitaires détaillés au bordereau de prix daté du 17 juillet 2024 et aux conditions décrites à la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-246

H.10 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – SERVITUDE ENTRE LES RUES DE MONTCALM ET DE FRONTENAC / ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE SITE

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'égouts construite dans la servitude située entre les rues De Montcalm et De Frontenac consistant entre autres à la séparation du réseau d'égout combiné sur une longueur approximative de 250 mètres;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux bénéficient d'une aide financière de 514 904 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix pour la réalisation des études géotechnique et environnementale de site;

CONSIDÉRANT le résultat des propositions de prix déposées pour le 4 septembre 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX INCLUANT LES TAXES
SCP Geotek inc.	27 421,54 \$
Solmatech inc.	50 192,24 \$

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des propositions reçues, la firme GBI recommande, en date du 6 septembre 2024, l'octroi du mandat à la firme SCP Geotek inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat à la firme SCP Geotek inc. pour la réalisation des études géotechnique et environnementale de site pour une dépense approximative de 27 421,54 \$ taxes incluses, et ce, aux prix unitaires détaillés à leur bordereau de prix daté du 4 septembre 2024 et aux conditions décrites au devis émis pour demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-09-247

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.11 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – SERVITUDE ENTRE LES RUES DE MONTCALM ET DE FRONTENAC / ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET INVENTAIRE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'égouts construite dans la servitude située entre les rues De Montcalm et De Frontenac consistant entre autres à la séparation du réseau d'égout combiné sur une longueur approximative de 250 mètres;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux bénéficient d'une aide financière de 514 904 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique, un inventaire faunique et floristique du fond marin, la réalisation de demandes d'autorisations, l'établissement de mesures de mitigation ainsi que pour un accompagnement à taux horaire;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule proposition de prix déposée par la firme Évolution Environnement inc. en date du 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des documents reçus, la firme GBI recommande, en date du 6 septembre 2024, l'octroi du mandat à la firme Évolution Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat à la firme Évolution Environnement inc. pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique, un inventaire faunique et floristique ainsi que les autres tâches détaillées au devis émis pour une demande de prix au coût de 33 360,19 \$ taxes incluses plus les frais d'accompagnement aux tarifs horaires détaillés à leur bordereau de prix daté du 4 septembre 2024, le tout aux conditions décrites au devis émis pour demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-248

H.12 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – SERVITUDE ENTRE LES RUES DE MONTCALM ET DE FRONTENAC / ARPENTAGE LÉGAL

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la conduite d'égouts construite dans la servitude située entre les rues De Montcalm et De Frontenac consistant entre autres à la séparation du réseau d'égout combiné sur une longueur approximative de 250 mètres;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux bénéficient d'une aide financière de 514 904 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont été invitées à déposer une offre de prix pour la réalisation entre autres d'un relevé topographique, un relevé bathymétrique complet, un piquetage des lots connexes aux travaux et la préparation d'un plan de servitude;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule proposition de prix déposée par la firme CRGH Arpenteurs-géomètres inc. en date du 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des documents reçus, la firme GBI recommande, en date du 6 septembre 2024, l'octroi du mandat à la firme CRGH Arpenteurs-géomètres inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme CRGH Arpenteurs-géomètres inc. le mandat de services d'arpentage légal dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'égouts construite dans la servitude située entre les rues De Montcalm et De Frontenac au coût de 30 962,77 \$ taxes incluses tel que détaillé à leur bordereau de prix daté du 4 septembre 2024, le tout aux conditions décrites au devis émis pour demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-249

H.13 COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE / DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE LAC SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la vitesse des embarcations nautiques sur le lac Saint-Pierre a été soulevé par plusieurs acteurs, et ce, depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tributaires du lac Saint-Pierre sont également aux prises avec des enjeux de vitesse, notamment à leurs embouchures;

CONSIDÉRANT QUE des restrictions de vitesse sont entrées en vigueur sur les rivières Richelieu et Saint-Maurice et que plusieurs acteurs au sein de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP) soulignent que cette avenue doit être explorée pour le lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le processus législatif entourant une demande de *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) est long et exigeant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une démarche commune, il serait plus facilitant de n'avoir qu'un seul canal de communication entre les administrations locales/municipalités concernées et Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a de l'expérience en concertation des acteurs, étant donné son rôle d'organisme coordonnateur de la TCRLSP et qu'il a également été identifié comme porteur de projet pour les actions visant la vitesse sur le lac Saint-Pierre dans le Plan de gestion intégrée régional (PGIR);

CONSIDÉRANT QUE les administrations locales/municipalités concernées seront tenues informées de tous les détails entourant la démarche et qu'elles doivent s'assurer que le tout est fait de manière neutre et impartiale, car elles demeurent les entités imputables du processus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

De nommer le Comité ZIP du lac Saint-Pierre comme représentant des administrations locales/municipalités riveraines auprès de Transports Canada dans le processus de Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-250

H.14 PRÉPOSÉ AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE PIERRE-DE-LESTAGE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les activités sportives aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage débutant en septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à madame Guylaine Coulombe le contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour la session automne 2024 ainsi que les sessions hiver et printemps 2025 au montant forfaitaire de 8 736 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-251

H.15 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE / PARTENARIAT POUR LA 30^E ÉDITION DE PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat financier datée du 23 août 2024 déposée par le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du Programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour mission d'attirer et de retenir les jeunes travailleurs qualifiés âgés de 18 à 35 ans dans notre région, contribuant ainsi de manière significative au développement économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 1 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du Programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-252

H.16 PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS 2024 / FÊTE DE L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire alloué à la programmation des événements de l'année 2024 organisés par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 8 000 \$ toutes taxes incluses pour l'organisation de la fête de l'Halloween qui se tiendra le samedi 26 octobre 2024 au centre-ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document déposé.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

K) AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Deuxième projet de règlement numéro 748-227 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « Dominante résidentielle » applicable à la zone 2-C-05

Explication du second projet de règlement 748-227

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 748-227.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2024-09-253

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES « DOMINANTE RÉSIDENTIELLE » APPLICABLE À LA ZONE 2-C-05

ATTENDU le règlement numéro 748 et ses amendements adoptés par la Ville de Berthierville;

ATTENDU que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par le propriétaire du lot 3 451 210 afin d'y planifier un développement résidentiel;

ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour le développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin d'ajouter une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 2-C-05;

ATTENDU que les usages du groupe « 1400 multifamiliale » seront assujettis au règlement numéro 967 et ses amendements sur les usages conditionnels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 748-227 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 2-C-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Deuxième projet de règlement numéro 748-228 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à agrandir la zone 3-C-16 à même la zone 3-P-15 afin d'y inclure le lot 6 597 017

Explication du second projet de règlement 748-228

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 748-228.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2024-09-254

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-228 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À AGRANDIR LA ZONE 3-C-16 À MÊME LA ZONE 3-P-15 AFIN D'Y INCLURE LE LOT 6 597 017

ATTENDU le règlement numéro 748 et ses amendements adoptés par la Ville de Berthierville;

ATTENDU que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par le propriétaire du lot 6 597 017;

ATTENDU QUE la modification vise à inclure le lot 6 597 017 à même la zone commerciale 3-C-16;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-228 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements visant à agrandir la zone 3-C-16 à même la zone 3-P-15 afin d'y inclure le lot 6 597 017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Deuxième projet de règlement numéro 967-3 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 2-C-05 au territoire assujéti

Explication du second projet de règlement 967-3

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 967-3.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2024-09-255

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 967-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 967 ET SES AMENDEMENTS SUR LES USAGES CONDITIONNELS VISANT À INCLURE LA ZONE 2-C-05 AU TERRITOIRE ASSUJÉTI

ATTENDU que la Ville de Berthierville adopté le règlement sur les usages conditionnels numéro 967;

ATTENDU que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 967 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour le développement immobilier;

ATTENDU qu'il est important d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a un besoin pour la municipalité de se doter d'une vision et d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 967-3 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 2-C-05 au territoire assujéti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-09-256

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

M) AFFAIRES NOUVELLES

M.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

CONSIDÉRANT le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) permettant de déposer des demandes de financement de projets pour favoriser le vieillissement en santé;

CONSIDÉRANT que la date limite des dépôts de projets est fixée au 12 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) visant l'aménagement d'un terrain de pétanques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

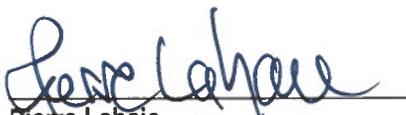
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

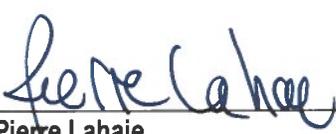
De lever la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Pierre Lahaie
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire